JUSTICE

Trois ans de prison ferme requis contre le maire de Boumerdès

Le procureur près la cour de Boumerdès a requis, dans un procès en seconde instance, une peine de 3 ans de prison ferme et 1 million de dinars d'amende contre Sarni Mohand, maire de Boumerdès, élu sur la liste du Parti des travailleurs.

Durant la même audience qui s'est déroulée hier en fin d'après-midi et durant laquelle le prévenu était absent pour la seconde fois, le parquet a requis également une peine de 6 mois de prison avec sursis et 20 000 dinars d'amende.

Le premier réquisitoire concerne l'affaire de falsification de documents officiels, de passation illégale de marché et de dilapidation de biens publics.

Pour la même affaire, le maire de l'ex-Rocher-Noir, rappelons-le, fut condamné en première instance, par le tribunal correctionnel de Bordj-Menaïel, à une année de prison ferme et 20 000 dinars d'amende. Dans ce dossier, le premier magistrat de Boumerdès se voit reprocher les délits de falsification de documents, de passation illégale de marché public et dilapidation des biens publics, réprimés par la loi portant lutte contre la corruption.

En date du 9 septembre 2008, un P-V d'une réunion regroupant les membres de l'exécutif communal fut établi pour régulariser, au plan administratif, la passation d'un marché de travaux de rénovation au siège communal et de fourniture de mobilier, pour un montant global de 4 168 468,51 DA (*Le Soir d'Algérie* du 26 mai 2009). Or, Khellat Fodhil, Ouzerdine Embarek, vice-présidents (élus sur la liste du PT) et Chaouchi Rabah, SG de la mairie, présents au procès d'hier ainsi que l'adjoint Boukhalfa Abderrahmane (FLN), absent lors de l'audience, ont nié avoir assisté à cette réunion encore moins signé ce fameux P-V.

Par ailleurs, la justice a estimé que la passation de ce marché est contraire à la réglementation en vigueur. Dans la seconde affaire, Sarni, qui s'est vu infliger précédemment une peine de 6 mois de prison avec sursis et 20 000 DA d'amende par le tribunal correctionnel de Bordj-Menaïel, est accusé de falsification de décisions d'affectation de chalets. La mère d'un élu de cette assemblée a été l'une des victimes de ce trafic.

Les enquêtes menées par la brigade économique de la Sûreté de wilaya de Boumerdès, sous la férule du commissaire Toufik, ont été déclenchées après une plainte du wali suite aux écrits des élus de cette assemblée qui voulaient, à l'époque, destituer leur président. Etrangement, les contestataires ont buté sur le refus intransigeant de l'ancien wali. A-t-on peur de l'éclatement d'autres scandales qui éclabousseraient des personnalités de premier plan de la wilaya ? L'opinion publique de Boumerdès s'attendait, en effet, à d'autres enquêtes comme, par exemple, celles relatives à des travaux et des fournitures, pour certaines à d'autres institutions, réalisés, selon nos informations, sur le budget de la commune mais sans délibérations et sans disponibilités financières. Il y a également des contrats restés flous, telle la réalisation d'un supposé marché de proximité de fruits et légumes pour lequel 6 millions de dinars ont été dégagés, en 2008, des caisses de la commune alors que les marchands ambulants encombrent toujours la RN24.

Les témoins de ce procès, c'est-à-dire les collaborateurs de Sarni, cités plus haut, se disent intrigués par la position de leur président.

Et pour cause, ce dernier n'était pas présent pour se défendre ni à la première audience (reportée) ni à la seconde qui a vu le déroulement du procès. Par contre, les observateurs ont noté sa remarquable présence, écharpe de premier magistrat communal bien en vue, lors de la visite, jeudi dernier, soit quatre jours avant le procès, du ministre de la Justice, garde des Sceaux pour inaugurer le nouveau siège de la cour où, précisément, ce double procès a eu lieu.

A noter que le verdict est attendu ce 22 mai.

Abachi L.

SIDI-BEL-ABBÈS

Les chauffeurs de taxi assiègent le centre-ville

Les chauffeurs de taxi, dans leurs véhicules dont ils ont retiré les enseignes, se sont rassemblés sur les principales artères du centre-ville de Sidi-Bel-Abbès pour entamer une grève illimitée, dimanche dernier, jusqu'à l'aboutissement de leurs revendications.

Photo : DR

La circulation a été sérieusement perturbée par les centaines de véhicules immobilisés même si certains chauffeurs de taxi ont fait une entorse au mouvement de grève de leurs collègues et profité de l'occasion pour faire de bonnes recettes, en évitant le centre-ville, car ils auraient fait le frais de la colère de leurs pairs. Vers midi, le centre-ville était paralysé et les usagers ont peiné pour rentrer chez eux. A chaque fois qu'un policier tentait d'intervenir pour fluidifier la circulation, il était chahuté par les grévistes. Pour rappel, les chauffeurs de taxi de Sidi-Bel-Abbès, dont le nombre dépasse les 6 000, ne sont pas à leur premier mouvement de contestation depuis le début de l'année.

Ils ont déjà observé des mouvements de grève dont le plus important n'a pas dépassé deux jours mais apparemment sans suite, puisqu'ils viennent à nouveau monter au créneau et cette fois-ci d'une façon plus déterminée. Parmi leurs principales revendications, ils demandent l'augmentation du tarif de la course, l'utilisation d'un taximètre (compteur), l'annulation de l'enregistrement du 2e bail de location auprès des impôts, la révision du dispositif fiscal et du code de la circulation (amendes fréquentes dues aux infractions), le contrôle des licences des moudjahidine lors de leur location aux chauffeurs, la régularisation des problèmes des taxieurs dont les contrats sont gelés aux niveau du Trésor et la réalisation d'une station pour les taxis individuels dans le centre-ville et certains quartiers.

Il y a lieu de signaler que bon nombre de chauffeurs de taxi individuels ont augmenté depuis quelques jours de leur propre chef le tarif de la course qui est passé de 40 à 50 DA, sans se soucier de l'aval des autorités compétentes.

A. M.

SUITE AUX DERNIERS ÉVÉNEMENTS DE TUNISIE

Le trafic de produits connaît un phénomène inverse à Oum-El-Bouaghi

La frontière algéro-tunisienne servait de transit de marchandises de contrebande entre les deux pays depuis plusieurs années.

Dans ce genre de trafic, c'est toujours l'Algérie qui s'est trouvée pénalisée, puisque nos produits qui passent de l'autre côté sont souvent stratégiques, tels les carburants, le bétail et même les gros engins comme les tracteurs.

Cette pratique a, durant des années, saigné l'économie nationale. Les efforts déployés par les Douanes et les services de sécurité n'ont pu venir à bout des contrebandiers qui utilisent des passages dangereux pour le transit de leurs marchandises.

Depuis les derniers événements qui ont secoué la Tunisie, tout a changé : les produits se font rares dans le pays voisin. Ces derniers temps, ce sont les ressortissants tunisiens qui se ruent sur le marché algérien pour s'approvisionner. Aïn Fakroun, ville située à 25 km à l'ouest du chef-lieu de wilaya, est connue pour son comptoir commercial où de grands importateurs sont recensés. Une virée dans cette ville nous a permis de découvrir un phénomène rarissime : des familles tunisiennes se ruent vers le boulevard principal, sur la route d'Alger, pour acheter des produits divers (habits, denrées alimentaires, produits laitiers...).

Les commerçants nous confient que 70% de leurs clients sont des Tunisiens qui payent souvent leurs achats en dinars tunisiens.

Moussa Chtatha

RELIZANE

Une famille, victime de brûlures à Oued Djemaâ

Le faubourg d'El Hassi, une localité relevant de la commune de Oued Djemaâ, à une vingtaine de kilomètres du chef-lieu de Relizane, a été secoué hier par incident dramatique.

L. A., âgé de 34 ans, qui s'apprêtait à réparer sa mobylette à l'intérieur de sa maison à Oued Djemaâ a provoqué involontairement un incendie qu'il tentait de maîtriser vainement en compagnie de sa sœur de 30 ans et son épouse, 24 ans. Alertés par des voisins, les éléments de la Protection civile se sont rendus sur les lieux.

La nouvelle s'était répandue telle une traînée de poudre à travers les localités avoisinantes. Toutes les personnes qui se trouvaient près de l'incendie ont été grièvement brûlées.

Les victimes ont été transportées à l'établissement hospitalier public Mohamed-Boudiaf du chef-lieu de la ville où elles ont reçu les soins nécessaires. L'épouse, enceinte de trois mois et qui présentait des brûlures du troisième degré, a été transférée au Centre hospitalo-universitaire du 1er-Novembre de la ville d'Oran, où elle a rendu l'âme dès son admission au service des brûlés.

Une enquête a été aussitôt ouverte par les services de sécurité pour déterminer les circonstances et les causes de ce drame qui a endeuillé toute une famille.

A. Rahmane

CONSTANTINE

Un pédophile écroué...

Un individu de 21 ans, présumé coupable de viol sur mineur, a été arrêté, au cours de la semaine passée, par les services de la gendarmerie d'Aïn-El-Bey. C'est sur la base d'une plainte déposée par les parents de la victime, un enfant âgé de 15 ans, pour violences sexuelles sous la menace, que le présumé pédophile, un gardien de nuit sur un chantier de construction, a été appréhendé.

Il s'avère, après enquête, que l'enfant, sur lequel la mère aurait trouvé une somme d'argent donnée par le pédophile contre son silence, subissait ces actes de viol depuis l'été 2010. Présenté devant le magistrat instructeur compétent territorialement, pour violence et abus sexuel sur mineur sous la menace, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt.

... Et neutralisation d'un dealer

Un dealer de 45 ans, B. M., activement recherché par les services de sécurité pour trafic de drogue et de psychotropes, est tombé, la semaine dernière, dans la souricière tendue par les enquêteurs de la section de recherche de la gendarmerie du chef-lieu de la wilaya de Constantine.

Munis d'un mandat de perquisition délivré par le juge instructeur, les enquêteurs ont découvert dans le domicile de B. M. près de 90 g de kif traité, une grande quantité de joints prêts à la consommation, des armes blanches, des rouleaux de papier aluminium pour l'emballage de la marchandise, des portables et une somme d'argent. Présenté devant le parquet, il a été placé sous mandat de dépôt pour possession et commercialisation de drogue.

Farid Benzaïd